

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

politique à l'égard des jeunes Question au Gouvernement n° 4610

Texte de la question

## CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE LA JEUNESSE

- M. le président. La parole est à M. Yves Daniel, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.
- **M.** Yves Daniel. Monsieur le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, la priorité donnée à la jeunesse est un marqueur fort de ce quinquennat et un enjeu qui nous rassemble tous. Depuis 2012, notre majorité a toujours placé les jeunes au centre de ses politiques en mettant en œuvre des actions cohérentes et globales. Celles-ci vont bien au-delà du seul périmètre de votre ministère.

Ainsi, tous les âges de la jeunesse ont été pris en compte. Je pense au plan d'action pour la petite enfance, à la refondation de l'école, du collège et du lycée, à la réforme de l'université.

Au-delà des âges, la diversité des situations de la jeunesse n'a pas été oubliée. En témoignent toutes les mesures prises pour améliorer l'insertion professionnelle en proposant divers contrats et garanties adaptés aux problématiques de la jeunesse, ou encore le plan de relance de l'apprentissage.

L'ensemble des ministères est donc mobilisé pour la jeunesse. C'est bien parce que l'enjeu est transversal, que le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse a été officiellement installé la semaine dernière, en votre présence, par Bernard Cazeneuve, notre Premier ministre.

Je tiens à saluer cette nouvelle instance, fruit d'une recommandation du Conseil économique, social et environnemental, et qui s'inscrit dans la continuité des trois comités interministériels et des cinq « rendez-vous territoriaux de la jeunesse ». Je tiens également à saluer son président, Simon Besnard, jeune du monde rural ayant auparavant occupé des responsabilités au sein du Mouvement rural de jeunesse chrétienne.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner les priorités de cette nouvelle instance ? Comment permettra-telle de renforcer la coordination des acteurs et des politiques de la jeunesse ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.
- **M. Patrick Kanner**, *ministre de la ville*, *de la jeunesse et des sports*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, permettez tout d'abord au ministre des sports et à son secrétaire d'État Thierry Braillard de saluer le parcours exceptionnel de l'équipe de France de handball, qui a remporté son sixième titre mondial. (Applaudissements sur tous les bancs.) Je suis heureux qu'il n'y ait que des sportifs dans cet hémicycle. (Sourires.)

M. Jacques Myard. Vous n'allez tout de même pas soutenir que c'est grâce au Gouvernement qu'ils ont gagné!

**M. Patrick Kanner**, *ministre*. Monsieur Daniel, vous avez raison : la jeunesse a été une priorité durant tout le quinquennat. Avant d'en venir au cœur de votre question, je voudrais rappeler un chiffre : le chômage des jeunes a baissé de 9 % en un an, si bien que nous retrouvons le chiffre de mai 2011 pour les jeunes demandeurs d'emploi en catégorie A. Cela n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui du travail spécifique que nous avons mené par le biais de la garantie jeunes, de la prime d'activité, du développement de l'alternance, des emplois d'avenir et, bien sûr, de la Grande École du numérique. Bref, c'est un résultat concret de la politique de la jeunesse de ce gouvernement.

Mais l'emploi n'est pas tout pour les jeunes. Nous avons également travaillé sur leur autonomie, sur leur épanouissement, sur la citoyenneté. Cet engagement fort a trouvé sa traduction dans les budgets successifs. Alors que 75 milliards d'euros étaient consacrés à la jeunesse en 2012, nous en sommes en 2017 à 91 milliards.

Bernard Cazeneuve a tenu à installer lui-même ce Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, que nous avions évoqué, avec deux députés que je salue ici, Razzy Hammadi et Valérie Corre, lors des débats consacrés au projet de loi « Égalité et citoyenneté ». L'engagement a été tenu. On ne peut mener une politique de jeunesse sans y associer les jeunes. Le Conseil n'est pas une instance de plus : il vient se substituer à d'autres instances très spécialisées. C'est un véritable Parlement de la jeunesse qui a été mis en place. Il irriguera notre politique en faveur de la jeunesse et nous permettra de travailler en confiance avec ces 8 millions de concitoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

## Données clés

Auteur: M. Yves Daniel

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

Numéro de la question: 4610

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er février 2017

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le <u>1er février 2017</u>